

## FUSION DU PAYS DE THELLE AVEC LA RURAL'OISE

### Alexis Mancel veut rester avec le Pays de Thelle et fusionner avec la Rural'Oise

Noailles doit-elle rester avec le Pays de Thelle ou intégrer l'Agglomération du Beauvaisis comme le souhaite le maire. Le conseiller municipal d'opposition mis en sur la tère solution.

**L**e 15 décembre dernier, la majorité municipale du maire, Benoît Biberon, a voté une motion pour que Noailles intègre l'Agglo du Beauvaisis et quitte la communauté de communes du Pays de Thelle appelée à fusionner avec l'intercommunalité La Rural'Oise. Le conseiller d'opposition Alexis Mancel se dit à l'écoute du conseil mais ne souhaite pas quitter le Pays de Thelle. Voici sa tribune.



Pour Alexis Mancel, il y aurait plus d'inconvénient à quitter le Pays de Thelle pour rejoindre l'Agglo du Beauvaisis que de rester au Pays de Thelle pour rejoindre la Rural'Oise.

«Au fil des articles de presse ainsi que du conseil municipal d'hier soir, il est toujours difficile pour les Noaillais de comprendre quels seraient les avantages de rejoindre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, souhait du maire Benoît Biberon. Pas fermé à ce rapprochement, j'ai souhaité lors du conseil municipal du 15 décembre dernier connaître précisément les inconvénients de quitter la communauté de commune du Pays de Thelle (CCPT) et les avantages de rejoindre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB). Je

n'ai malheureusement eu aucune réponse à ce sujet. Une chose est sûre, on en connaît les incertitudes et les inconvénients. Il ne s'agit pas d'aborder le problème de façon théorique ou de consulter je ne sais quel géologue, mais de regarder concrètement l'impact sur le quotidien Noaillais. Un bon juge rappellerait aux habitants de Noailles leurs avantages avec la CCPT : l'utilisation des gymnases de Noailles et Sainte-Geneviève

(où s'entraînent l'équipe de Basket mais aussi celle de Football), les subventions accordées aux nouveaux acquéreurs avec la Primo Accession, le Pass Thelle Bus qui tous les jours véhicule de nombreux habitants, la piscine communautaire Aquathelle dont bénéficient deux classes du collège, l'absence de « Taxe poubelle » qui existe dans la CAB, la zone d'activité où est prévu le centre commercial ou encore la caserne des pompiers prise en charge par la CCPT.

Autant de modifications majeures pour notre vie quotidienne sans y voir d'avantage à ce stade. C'est malheureusement comme dans le film « Tout ça pour ça ».

On dit souvent que « l'herbe est plus verte chez son voisin ». On dit aussi « on sait ce qu'on perd mais on ignore ce qu'on gagne » et c'est exactement la situation dans laquelle se retrouvent les Noaillais dans ce projet.

**«Si aucune commune n'est lésée, pourquoi changer?»**

A partir du moment où, comme le stipule la délibération de la CCPT, aucune commune n'est lésée je ne vois pas au nom de quoi nous changerions de communauté de communes de façon si abrupte. Si un jour la démonstration m'est faite que les Noaillais peuvent y gagner quelque chose, alors je reverrai ma position, mais en l'absence de ces éléments je vote contre.»

Vous voulez réagir sur le sujet, n'hésitez pas à nous contacter au 03 44 45 79 68 ou à envoyer un mail à contact@observateurdebeauvais.fr

## En bref

### NOAILLES : LOTO DU CLUB DE FOOT LE 9 JANVIER

Le prochain loto de l'ASC Noailles aura lieu le samedi 9 janvier, à la salle des fêtes de Noailles. Il commencera à 20 heures. 3700 euros de bons d'achats sont en jeu. La soirée sera animée par Martial.

### WARLUI : APRÈS-MIDI RÉCRÉATIVE ET GALETTE DES ROIS

Le comité des fêtes de Warluis organise une après-midi récréative avec galette des rois le 12 janvier prochain à 14 heures. L'après-midi sera animée par DJ Danid Gotha, André à l'accordéon et les musiciens du Wes. Entrée 5 euros, renseignement complémentaire auprès de Ghislaine au 03 44 89 21 46 ou 03 44 22 51 83

### WARLUI, SAINT-SULPICE, VILLERS SAINT-SEPULCRE : WEEK-END DE VŒUX

Le maire de Warluis présentera ses vœux vendredi 8 janvier, à 19h30, à la salle communale. A 19h, le maire de Saint-Sulpice, André Mélique, présentera ses vœux à la salle M Breton. Enfin, les vœux de Villers Saint-Sepulcre auront lieu, le samedi 9 janvier, à 18 heures, dans la salle Charlie Chaplin.

### PAYS DE THELLE : VALORISER VOTRE SAPIN



Les sapins de Noël, tout comme les feuilles mortes et les branches, sont des déchets végétaux qui peuvent être valorisés.

Nous vous invitons à les déposer, sauf pour les sapins floqués (neige artificielle), sur les points propres du Pays de Thelle, où une deuxième vie les attend ; ils seront broyés puis transformés en compost excellent engrais pour les jardins.

Que faire de mon sapin après Noël ?

Donnée avec les ordures ménagères du 01 au 22 janvier 2016.

Voilà un pense-bête pour donner une seconde vie à votre sapin de Noël (hors sapin artificiel). Déposez le jusqu'au 22 janvier sur un point propre et il sera collecté, broyé et transformé en compost. En revanche, si vous le mettez avec vos déchets, il sera bien collecté mais pas valorisé.

### LA LOI DE FINANCE AURAIT DES CONSÉQUENCES SUR LES TRÉSORERIES RURALES DONT CELLE DE NOAILLES

Selon le syndicat Force ouvrière, le projet de Loi de Finances 2016 se traduit à la DDFIP de l'Oise (impôts et Trésor Public) par la suppression de 26 emplois. Conséquence immédiate : il sera mis fin aux contrôles à domicile pour la redevance TV en 2016. Les 3 agents du service de la redevance sont soit redéployés à Toulouse, soit affectés dans un autre service. «Quant aux trésoreries rurales, elles sont condamnées à survivre avec de moins en moins de personnel. Quelques exemples : 1 agent à Chambly, 3 à Noailles, 4 à Chantilly et à Nanteuil, 5 à Pont Ste Maxence... Ou encore Creil Municipale qui a perdu 14 emplois depuis 2011 !», regrette FO. Pour réussir à fonctionner avec des moyens en berne, la direction a trouvé la parade : faire fuir les usagers ! FO dénonce la disparition du service public : "Pas de République sans service public" La grève dans la fonction publique le 26 janvier sera l'occasion pour les personnels de la DDFIP de l'Oise de manifester leur ras-le-bol.

### SILLY-TILLARD : OUVERTURE DE LA PÊCHE À LA TRUITE EN MARS

La Pêche à la Truite aux Etangs des Roches rouvrira le 14 mars prochain.

### VILLERS-SAINT-SEPULCRE : LA BD EN FÊTE LE 16 JANVIER

La mairie de Villers Saint Sepulcre présente les animations BD, le samedi 16 janvier, à la médiathèque avec Fred Cocourt, Brouck et Laurent Segal. De 10h30 à 12h30, caricatures en direct par Fred Cocourt, de 14 h à 15 h, joute graphique de deux auteurs pour les 8 à 88 ans, de 15 h à 16 h, initiation à la BD par Brouck pour les 9 à 99 ans, de 16 h à 17h, "devine quel animal dessine l'auteur par Brouck pour les 3 à 10 ans et de 14 h à 15h30, diffusion du film Largo suivi d'un débat avec le producteur Laurent Ségal. Le nombre de place est limité et il faut s'inscrire. Renseignements au 03 44 07 67 26 ou 03 44 07 05 35. Mail. mairie-villersstsepulcre@wanadoo.fr



## NOAILLES

### Les basketteurs ont vu le père Noël

Le vendredi 18 décembre avait lieu le Noël du club de Noailles Basket-Ball Association (www.noailles-basketball.fr) au gymnase de Noailles. Plus de 70 enfants, petits ou grands, étaient réunis pour fêter l'arrivée de Noël et du Père Noël. Un entraînement collectif a été organisé par les entraîneurs, les enfants ont pu affronter sous forme de jeux leurs parents et faire découvrir leur sport. Bien sûr les « plus jeunes » finirent vainqueurs! Puis le Père Noël distribua des



Après avoir affronté leurs parents lors d'une séance ludique, les jeunes basketteurs ont accueilli le père Noël.

chocolats à tous les jeunes enfants émerveillés. Une collecte de jouets pour la Croix Rouge Française, dont l'unité locale de Noailles était présente, a permis de récolter plus de 100 jouets. Cette soirée s'est poursuivie par un match officiel de notre équipe Séniors face à Margny qui s'est imposée 65 à 61 avec un public resté nombreux. Noailles Basket-Ball Association souhaite tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année à tous nos lecteurs. ■

## Droit de réponse de M. Gérard Chatin

Dans votre édition du 24 décembre 2015, vous avez fait paraître un article me mettant fortement en cause. Je demande donc à pouvoir bénéficier d'un droit de réponse au sens de l'art.13 de la loi du 29 juillet 1881.

L'article indique que, je cite « Il arrive à tout le monde de mettre un zéro de trop ». Retirée de son contexte, cette citation est ridicule, j'ai dit assez précisément ce qui suit :

« Tout le monde peut faire des erreurs, la preuve madame le Maire en début de séance ne savait plus si c'était 200 ou 2000 disques qu'elle avait commandés. Il s'agissait pour le Génovéfain.net d'une erreur de frappe et qu'il n'y avait pas de mensonge.

Par ailleurs, il est indiqué que je rédige le site mis en cause, je tiens à préciser qu'autour de moi un petit groupe de personnes en alimente le contenu. Ce site est un site d'expression de l'opposition municipale, un journal, et que de ce fait, il n'a pas à être soumis et à être aux ordres de la majorité locale. Le respect commun des positionnements serait le bienvenu. A propos de nos votes, il n'est pas inutile de rappeler que nombres de décisions n'ouvrent pas matière à de différences fortes et donc à un vote négatif et là encore mes propos sont mal rapportés.

Pour conclure, je trouve déplorable, ni le débat public ni la presse ne s'y honorent, qu'un article sur un Conseil municipal plutôt consensuel ne rapporte que la partie conflictuelle de celui-ci même si celle-ci a pris près d'un quart d'heure sur une heure quinze de réunion. Il est vrai que l'ont aurait pu parler, comme l'a demandé Evelyne Baillon : « Peut-on parler d'autre chose » ; de sujets tels que l'urbanisme, les difficultés de notre intercommunalité, de nos écoles, de l'assainissement qui était prioritaire en début d'année comme depuis vingt ans et être fait pour le 1er trimestre et pas encore réalisé, de la difficulté voire l'impossibilité à se réunir dans cette commune quand on n'est pas dans la couleur locale... »